

Financement du LDN : de quoi parle t-on ?

PAPIER DE POSITION DES ONG DE L' UNCCD

La terre est une composante essentielle et cruciale dans les enjeux locaux et mondiaux sur l'environnement et le développement. La terre constitue la base des écosystèmes, c'est un refuge de la biodiversité, elle fournit des services écosystémiques et permet une production alimentaire. En outre, la terre est la dignité et l'identité des peuples autochtones et des communautés locales. Elle est enracinée dans les moyens de subsistance de ces communautés qui composent 47% de la population mondiale.

La lutte contre la dégradation des terres n'est pas une option mais une injonction pour l'avenir, afin de faire face aux problèmes du changement climatique, de la désertification, de la perte de biodiversité et de la sécurité alimentaire. La lutte contre la dégradation des terres, que l'on nomme la lutte contre la désertification dans les zones arides, est essentielle pour répondre aux préoccupations d'un tiers de la population mondiale, vivant sur 44% de la surface terrestre de la planète. La lutte contre la dégradation des terres dans les zones arides est donc une priorité, mais n'a pas été traitée efficacement par les gouvernements nationaux et n'a pas reçu de financement suffisant par rapport à son ampleur.

Parmi les «trois sœurs», les accords multilatéraux sur l'environnement des Convention de Rio, la CNULD est explicitement dédié à la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la pauvreté dans les zones arides, comme indiqué dans son article 1. La lutte contre la dégradation des terres est considérée comme un bien public.

Inverser la dégradation des terres en luttant pour un monde neutre sur la dégradation des terres (article 206 Rio +20, L'avenir que nous voulons) ne peut être atteint que par des mesures massives impliquant toutes les parties prenantes. L'objectif de la réalisation d'un monde neutre sur la dégradation des terres est une opportunité pour dynamiser et organiser ces actions. Et bien évidemment, les trois volets du LDN qui sont d'éviter la dégradation des sols, la réduction de la dégradation des terres et leur réhabilitation, devraient tous être pris en compte! Mais la question demeure: comment financer et mettre en œuvre la neutralité en matière de dégradation des terres en prenant en compte la préservation de l'environnement, l'amélioration de la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté?

A propos du financement LDN, les représentants de la société civile présents à la COP12 diffusent un papier de position dans lequel ils insistent fortement sur les points suivants :

- Le respect de l'intégrité et de la cohésion des populations locales et autochtones, ne doit pas être compromise, et leurs droits fonciers ne doivent pas être affaiblis par des interventions visant à promouvoir le concept de LDN;
- La responsabilité des États et des acteurs publics dans la mise en œuvre et le financement LDN ne doit pas être pris en charge par le secteur privé;
- Le financement du concept de LDN ne doit pas être autorisé à transformer la terre des agriculteurs et des usagers traditionnels, en bien ou produit ayant une valeur spéculative sur les marchés;
- Un équilibre doit être maintenu entre les préoccupations environnementales mondiales et les préoccupations sociales liées aux collectivités locales et territoriales.

En matière de financement et de mise en œuvre de la LDN, la société civile recommande à l'UNCCD d'assurer un financement cohérent, durable et éthique de la LDN :

- Etant donné le rôle crucial des terres pour le bien-être humain et la durabilité des conditions de vie, des actions responsables de la part des Etats sont nécessaires
- Nous encourageons toutes les parties, de manière transparente, à créer des groupes de travail nationaux composés d'agents gouvernementaux, de scientifiques, de responsables techniques, de représentants des communautés de base et de la société civile, ceci afin d'allouer des fonds publics à la LDN
- Plusieurs options sont envisagées pour le financement de la LDN : une collaboration renforcée avec les scientifiques du SPI, la plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et le réseau des OSC de l'UNCCD est nécessaire. Ces acteurs possèdent une véritable expérience technique et une connaissance du terrain. Une étude indépendante devrait permettre la sélection des options de financement les plus pertinentes ayant un risque limité pour les communautés locales
- Un lien est établi avec les conventions sur le changement climatique et la biodiversité à travers le financement de la LDN, ceci d'autant plus que le concept de neutralité est maintenant inclus dans les ODD. Les ressources pour le financement de la LDN pourraient également provenir de ces conventions
- Des critères doivent être établis concernant l'investissement privé sur le foncier pour s'assurer que les préoccupations environnementales et sociales soient prises en comptes. L'identification de ces critères, tout autant que les différentes étapes dans le processus de financement de la LDN (incluant les flux d'argent et la sélection des projets), doivent être transparent
- Une responsabilité forte et de long terme est assurée de la part de l'UNCCD vis-à-vis des différents systèmes de financement qui seront établis
- Un comité de suivi au pouvoir de décision est établi dans lequel les scientifiques et les ONG accréditées par la convention sont représentés incluant les mécanismes financiers

Financement du LDN : de quoi parle t-on ?

- Une part du budget total est allouée pour de petits financements accessibles à la société civile locale

Assurer la mise en œuvre de projets représentant une opportunité pour les populations et les écosystèmes :

- Avant même la restauration, la gestion durable des terres devrait constituer la priorité lors de la mise en place des systèmes de financement de la LDN. La LDN inclut les deux aspects mais il est crucial de s'assurer de la bonne utilisation des ressources en même tant que de la restauration des terres dégradées;
- Il faut être prudent lorsque l'on finance les projets de réhabilitation de manière à s'assurer que les problèmes de dégradation ne soient pas déplacés vers d'autres régions;
- L'encouragement à l'accaparement des terres, leur marchandisation et commercialisation ou encore la spéculation foncière par un financement LDN doivent être évités à tout prix, et les droits fonciers locaux (formels et informels) doivent être respectés en tout temps.
- Les normes et critères internationalement reconnus doivent être respectés lorsque l'on finance la LDN, et leurs mises en œuvre effectives doivent être garanties, en particulier (mais pas seulement) les « Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers des terres, pêches et forêts » et le principe du « consentement libre, préalable et éclairé »
- Un mécanisme de règlement des conflits indépendant doit être créé, qui peut facilement être saisi par les usagers des terres locales concernant les projets de LDN et les droits d'usage
- Toutes les Parties sont invitées à renforcer les capacités des populations locales et des institutions de gouvernance des terres pour assurer un cadre solide pour permettre l'efficacité des projets LDN;
- Les petits agriculteurs, les éleveurs pastoraux et les pêcheurs artisanaux doivent être protégés. De la même manière les systèmes de production alimentaire locale et l'agriculture familiale doivent être promues pour assurer la restauration durable des terres de façon à répondre aux perspectives socio-économiques et environnementales;
- Le régime foncier des communautés locales doit être renforcé et formalisé dans la coopération entre les gouvernements, les autorités locales, les OSC et les organisations communautaires;
- Il faut la mise en place d'un programme de sensibilisation et d'une cellule d'appui sur la LDN pour les personnes et communautés locales, afin de s'assurer qu'ils sont munis d'une information complète et impartiale, et veiller à ce que les processus décisionnels soient informés en temps réel des réalités de terrain;
- Les agriculteurs, techniciens et scientifiques qui possèdent une certaine maîtrise et connaissance concernant les pratiques de GDT, doivent être soutenus dans la promotion et la diffusion des savoir-faire au niveau local. Dans le même temps, la CNULD et ses membres fournissent les orientations générales et les ressources concernant les objectifs de LDN.

- Des évaluations d'impacts sur les projets financés par le LDN doivent avoir lieu régulièrement à différents stades, avec des obligations fortes et contraignantes concernant la poursuite du projet. Les résultats de ces évaluations doivent aussi être utilisés pour améliorer la conception des futurs projets devant être financés par le Fond LDN (évaluation des impacts sociaux, environnementaux et sur les droits de l'homme -Plan et évaluation -Impact).

A propose du fonds LDN – selon nos informations actuelles :

Nous devons reconnaître que le fond, tel que nous le percevons, vise uniquement la restauration des terres et non la LDN, et présente certaines faiblesses.

Selon les ONG, ce mode de financement n'est pas acceptable et ceci pour plusieurs raisons :

- la réhabilitation est seulement une des trois dimensions à prendre en compte pour atteindre la LDN. Si l'établissement d'un fonds LDN est acté, la prévention et la réduction de la dégradation des terres doivent également être prises en compte.
- Le pourcentage attribué aux petits agriculteurs n'est ni connu ni garanti. De plus, le fond envisagé semble être orienté vers la réhabilitation de larges zones. Poussé par un modèle qui cherche des investissements privés rentables, il ne peut pas contribuer à l'objectif de réduction de la pauvreté et l'insécurité alimentaire, qui sont des objectifs fondamentaux de la Convention.
- Ce fond semble cibler l'atténuation du changement climatique et non l'adaptation : or il devrait promouvoir l'agriculture familiale ainsi que l'agriculture durable, et pas uniquement les modèles d'agricultures commerciales à forte valeur ajoutée.

OSCs UNCCD



Redacteurs : Adeline Derkimba, CARI (GTD, ReSaD) – adeline@cariassociation.org
Karin van Boxtel, Both ENDS – k.vanboxtel@bothends.org